DÉNEIGEMENT ET ENTRETIEN D'HIVER DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

AVIS D'APPEL D'OFFRES 2021-101

La Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac désire recevoir des soumissions pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier municipal de tout son territoire.

Le contrat débute le 1er octobre 2021 et se termine à la fin du printemps 2024. À l'expiration du contrat initial (fin du printemps 2024), la Municipalité se réserve le droit d'exercer ou non l'une ou l'autre des options de renouvellement. Conséquemment, le contrat pourra être prolongé pour un maximum de deux (2) périodes additionnelles d'une saison chacune. Les soumissionnaires sont informés que la Municipalité ne s'engage pas à exercer les options de renouvellement et qu'elle se réserve entière discrétion à l'égard de l'option pouvant être exercée à la fin de la période initiale, ainsi qu'à la fin de chacune des périodes additionnelles.

Les entreprises intéressées par cet appel d'offres peuvent se procurer les documents de soumission ainsi que tout document additionnel **seulement en s'adressant au Service électronique d'appel d'offres (SEAO)** en communiquant avec un des représentant par téléphone au 1-866-669-7326 ou en consultant le site Internet www.seao.ca.

Date de réponse et ouverture des soumissions :
Les soumissions doivent être reçues au bureau de la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac situé au 601, chemin de la Gare à Ivry-sur-le-Lac-sur-le-Lac (Québec) J8C 2Z8 dans une enveloppe scellée **avant 13 h 30 le 21 mai 2021** portant la mention « SOUMISSION POUR LE DÉNEIGEMENT ET ENTRETIEN D'HIVER DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL ». Les soumissions validement reçues seront ouvertes devant au moins deux (2) témoins, au même endroit, le même jour, à 13 h 35.

Le Soumissionnaire a l'entière responsabilité de s'assurer que sa soumission est déposée au bureau de la Municipalité à l'adresse susmentionnée. Seules les soumissions reçues avant l'heure et la date susmentionnées seront considérées

Le contrat est adjugé au Soumissionnaire conforme ayant déposé le plus bas prix, le cas échéant, sur décision de la Municipalité, à sa seule discrétion.

Sont admissibles à soumissionner au présent appel d'offres les Soumissionnaires ayant un établissement au Québec ou dans un territoire visé par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés applicable à la Municipalité dans le cadre du présent appel d'offres, soit l'Accord de libre- échange canadien, l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick, et l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario.

Acceptation :
La Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans encourir aucune obligation, ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Donné à Ivry-sur-le-Lac,
ce 14e jour d'avril 2021

Josiane Alarie,
Directrice générale
et secrétaire-trésorière